

CROSS-COUNTRY 2011

4.4.1 Identification des catégories

4.4.1.1 Colibri, moustique, benjamin, cadet, juvénile, et collégial; masculin et féminin.

Colibri -- du 1er octobre 2001 au 30 septembre 2003

Moustiques -- du 1er octobre 1999 au 30 septembre 2001

Benjamin -- du 1er octobre 1997 au 30 septembre 1999

Cadet -- du 1er octobre 1995 au 30 septembre 1997

Juvénile -- du 1er juillet 1993 au 30 septembre 1995

4.4.2 Surclassement

4.4.2.1 Le simple surclassement est permis.

4.4.3 Composition de la délégation

4.4.3.1 Établissement d'enseignement

→Volet récréatif:

- Ne peut être sélectionné pour participer au championnat provincial.
- Ne peut être affilié à la Fédération d'athlétisme.
- Le nombre de participants est illimité.

→Volet compétitif:

- Peut être sélectionné pour participer au championnat provincial.
- Maximum de 48 participants.

4.4.3.2	<u>Sélection pour le provincial:</u>	<u>Féminin</u>	<u>Masculin</u>
	Moustique	5	5
	Benjamin	7	7
	Cadet	7	7
	Juvenile	<u>7</u>	<u>7</u>
	Total	26	26

4.4.4 **Formule de rencontre**

4.4.4.1 Un départ par catégorie, par sexe, dépendant du nombre de coureurs.

4.4.4.2 Les coureurs font le même parcours et arrivent au même point d'arrivée.

4.4.5 **Distances proposées par catégorie**

4.4.5.1		<u>Masculin</u>	<u>Féminin</u>
	Colibri	1600 m	1600 m
	Moustique	2000 m	2000 m
	Benjamin	3000 m	2000 m
	Cadet	4000 m	3000 m
	Juvenile	6000 m	4000 m

4.4.6 **Classement**

4.4.6.1 **Récréatif:** Individuel seulement, aucun classement par équipe.

4.4.6.2 **Compétitif:** Pour toutes les catégories scolaires, le rang d'arrivée des six premiers de chaque établissement d'enseignement sera comptabilisé pour le classement par équipe.

4.4.6.3 Un minimum de trois coureurs sera nécessaire pour participer au classement par équipe.

4.4.6.4 Si un établissement d'enseignement n'a pas six athlètes au fil d'arrivée, on accordera le pointage équivalent au nombre d'athlètes terminant la course plus un pour chaque place libre dans l'équipe.

4.4.6.5 Ainsi, le plus petit nombre de point accumulé déterminera le premier rang au classement des établissements d'enseignement.

4.4.6.6 La somme des points des catégories benjamin, cadet et juvenile de chacune des établissements d'enseignement déterminera le classement général.

4.4.6.7 Les cas d'égalité

Lorsque deux établissements d'enseignement ou plus termineront sur un pied d'égalité au classement général, le même rang leur sera décerné. Par contre, l'établissement d'enseignement suivant sera classé au niveau de ce rang plus le nombre d'établissements d'enseignement ex aequo.

<u>Établissement d'enseignement</u>	<u>Pointage</u>	<u>Rang</u>
A	19	1 ^{er}
B	21	2 ^e
C	21	2 ^e
D	22	4 ^e

4.4.7 Récompenses

4.4.7.1 Les trois premiers de chacune des catégories se verront remettre une médaille.

4.4.7.2 Au niveau compétitif uniquement, une bannière sera remise à la meilleure équipe scolaire, par catégorie, par sexe.

4.4.8 Identification

4.4.8.1 L'athlète devra obligatoirement porter son dossard en avant de façon visible par les officiels durant la course.

4.4.8.2 L'athlète devra se présenter au départ avec sa carte d'accréditation et son dossard.

4.4.9 L'appel des concurrents

4.4.9.1 L'appel se fera cinq minutes avant la course et s'il y a retard, le coureur se verra disqualifier automatiquement.

4.4.10 Changement de nom

4.4.10.1 Aucune substitution ne sera acceptée, dû à des contraintes informatiques.

4.4.11 Réglementation spécifique quant à la compétition

4.4.11.1 Seuls les officiels et les coureurs "en course" pourront fréquenter les pistes. Aucune autre personne: entraîneur, compétiteur "non en course" ou spectateur ne devra se trouver sur le parcours entre le signal du premier départ et la fin de la dernière course.

4.4.11.2 Lorsqu'un coureur se sera trompé de chemin, au cas où différents parcours seraient tracés, il sera disqualifié de la compétition.

4.4.11.3 Si quelqu'un soutenait de quelques façons que ce soit un coureur, durant la course, ce coureur serait automatiquement disqualifié.

4.4.12 Réglementation spécifique quant au terrain

4.4.12.1 Les bouts de parcours, en bordure desquels les spectateurs seront admis, devront tous être entourés d'au moins une corde bien fixée et gardés par des gens du service d'ordre.

4.4.12.2 Des clôtures de bois devront servir pour former l'entonnoir à la ligne d'arrivée. (Des clôtures en cordage pourront également servir à cet effet).

4.4.12.3 Les parcours devront être préparés avec des degrés de difficultés divers (faciles à très difficiles).

4.4.13 Règlements officiels employés

4.4.13.1 Les règlements officiels seront ceux reconnus par la Fédération d'athlétisme du Québec.

4.4.13.2 Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

4.4.13.3 Les règlements généraux des championnats régionaux devront également être respectés.